

PAR COURRIEL

Québec, le 22 octobre 2024



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M53067

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 2 octobre 2024, visant à obtenir :

« J'aimerais obtenir le nombre de certificats d'enregistrement qui ont été émis par la Corporation de l'industrie touristique du Québec entre le 1er janvier 2023 et le 1er septembre 2024 pour des hébergements touristiques dans les catégories suivantes se situant sur une réserve indienne au Québec : 1. Établissements d'hébergement touristique général; et 2. Établissements de résidence principale. J'aimerais avoir le nombre par Première Nation et par catégorie. Je vous fourni le nom de chaque Première Nation, l'endroit de même que le code postal associé. Merci

Liste des Premières Nations

Algonquins of Barriere Lake, Rapid Lake, QC, J0W 2C0

Atikamekw d'Opitciwan, Obedjiwan, QC, G0W 3B0

Bande des Innus de Pessamit, Pessamit, QC, G0H 1B0

Communauté anicinape de Kitcisakik, Kitcisakik, QC, J9P 7C6

Première Nation Abitibiwinni, Pikogan, QC, J9T 3A3

Atikamekw de Wemotaci, Wemotaci, QC, G0X 3R0

Cree Nation of Chisasibi , Riverside Drive, P.O. Box 150, Chisasibi, QC, J0M 1E0

Cree Nation of Mistissini, Mistissini, QC, G0W 1C0

Cree Nation of Nemaska, Nemaska, QC, J0Y 3B0

Cree Nation of Wemindji, WEMINDJI, QC, J0M 1L0

Eastmain, Eastmain, QC, J0M 1W0

Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam, Uashat, QC, G4R 4L9

...2

Innue Essipit, Essipit, QC, G0T 1K0
Kebaowek First Nation, Kebaowek, QC, J0Z 3R1
Kitigan Zibi Anishinabeg 1, Maniwaki, QC, J9E 3C9
La Nation Innu Matimekush-Lac John, Schefferville, QC, G0G 2T0
Les Atikamekw de Manawan, Manawan, QC, J0K 1M0
Les Innus de Ekuanitshit, Ekuanitshit, QC, G0G 1V0
Listuguj Mi'gmaq Government, Listuguj, QC, G0C 2R0
Long Point First Nation, Winneway, QC, J0Z 2J0
Micmacs of Gesgapegiag, GESGAPEGIAG, QC, G0C 1Y1
Mohawks of Kahnawá:ke, Kahnawake, QC, J0L 1B0
Mohawks of Kanesatake, Kanesatake, QC, J0N 1E0
Montagnais de Pakua Shipi, St-Augustin-Saguenay, QC, G0G 2R0
Montagnais de Unamen Shipu, La Romaine, QC, G0G 1M0
Naskapi Nation of Kawawachikamach, Kawawachikamach, QC, G0G 2Z0
Nation Anishnabe du Lac Simon, Lac Simon, QC, J0Y 3M0
Nation Huronne Wendat, Wendake, QC, G0A 4V0
Odanak, Odanak, QC, J0G 1H0
Oujé-Bougoumou Cree Nation, Oujé-Bougoumou, QC, G0W 3C0
Première Nation des Abénakis de Wôlinak, Wôlinak, QC, G0X 1B0
Première Nation des Innus de Nutashquan, Natashquan, QC, G0G 2E0
Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, Mashteuiatsh, QC, G0W 2H0
Première nation de Whapmagoostui, Whapmagoostui, QC, J0M 1G0
The Crees of the Waskaganish First Nation, Waskaganish, QC, J0M 1R0
Timiskaming First Nation, Notre-Dame-du-Nord, QC, J0Z 3B0
Waswanipi, Waswanipi, QC, J0Y 3C0
Wolf Lake, Temiscaming, QC, J0Z 3R0 »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme ne détient aucun document indiquant le nombre de certificats d'enregistrement émis par la CITQ pour chacune des communautés autochtones ciblées.

Néanmoins, sur la base de codes postaux fournis nous sommes en mesure de vous fournir les éléments mentionnés au tableau ci-dessous qui semblent répondre à votre demande :

Codes postaux	Établissements d'hébergement touristique général	Établissements de résidence principale	Établissements d'hébergement touristique jeunesse
G0A4V0	3	0	0
G0C1Y1	1	0	0
G0G1M0	2	0	0
G0G1V0	8	0	0
G0G2E0	9	0	0
G0G2R0	2	0	0
G0G2T0	3	0	0
G0T1K0	21	2	0
G0W1C0	8	0	0
G0W3C0	1	0	0
G0X3R0	2	0	0
J0K1M0	1	0	0
J0M1E0	3	0	0
J0M1G0	1	0	1
J0M1L0	1	0	0
J0M1R0	1	0	0
J0M1W0	1	0	0
J0N1E0	4	1	0
J0Y3B0	5	0	0
J0Z3R0	5	1	0
J9T3A3	2	0	0

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

p.j. Avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).